



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REUILLE
1210
44

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Vendredi 10 Décembre 2010
A 15 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 10 Décembre 2010 à 15 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

Absents Excusés :

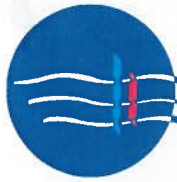
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REDAON
VILAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Vendredi 10 Décembre 2010
A 15 h 00- à LA ROCHE BERNARD

I- ACTIONS

- 6- Site des Marais de Redon et de Vilaine :
Mise en œuvre des actions du document d'objectifs – réalisation d'une signalétique

Le plan de gestion du site Natura 2000 des marais de Redon et de Vilaine préconise la mise en place d'une signalétique.

Il est proposé d'installer une série de panneaux, de type « totems » en bois, à l'entrée des principaux chemins qui mènent dans les marais.

Des devis concernant 20 poteaux semblables à ceux apposés le long du canal de Nantes à Brest ont été demandés auprès de 3 entreprises. Le montant total (achat et installation) est estimé à 5 000 euros HT.

La DREAL Pays de Loire a confirmé la possibilité de mobiliser des fonds publics pour financer à 100 % cette action (ETAT et éventuellement EUROPE). Les crédits nécessaires ont par ailleurs été prévus au budget.

Le Conseil d'Administration est invité à en délibérer et à autoriser le Président à solliciter les subventions de l'Etat et, le cas échéant de l'Europe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Décide la mise en place de cette signalétique,**
- **Sollicite de l'Etat et de l'Europe des subventions aussi élevées que possible pour cette action,**
- **Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme
Le Président,


Y. MAHE